

25 juin 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



AUDIENCE DGPN

Le 20 juin 2014, le Ministre de l'Intérieur était en visite à l'île de la Réunion.

Le Directeur Général de la Police Nationale a reçu en intersyndicale les organisations représentatives du périmètre « police ».

Le SNAPATSI a évoqué les points suivants :

Effectifs

La baisse conséquente des effectifs des adjoints administratifs en sécurité publique par rapport aux autres directions d'emploi. Les tâches supplémentaires et les effectifs moindres engendrent de grandes difficultés managériales qui seront accentuées dès la rentrée par le déploiement de LRPPN V3. Ce manque d'effectif est très lourd de conséquences pour les personnels pourtant un grand nombre de collègues, principalement affectés en Ile de France, postulent et attendent leur mutation pour l'île de la Réunion.

Substitution

Plusieurs postes administratifs sont occupés par des gradés ou gardiens de la paix et adjoints de sécurité aptes à la voie publique. Le SNAPATSI dénonce cet état de fait et demande à ce que ces postes soient occupés par des personnels administratifs ce qui permettrait également de redéployer les effectifs actifs sur leur cœur de métier, l'opérationnel. Chacun a son rôle au sein de l'institution. D'autant que cette thématique est portée à M. le Directeur Général de la Police Nationale dans le cadre du cycle de concertation des ressources humaines.

Mobilité interne au département

Depuis 2010, les départements d'outre-mer n'organisent plus de CAP locales de mutations. De ce fait, les personnels administratifs sollicitant une mobilité interne à leur département se voient lésés par rapport aux agents hors département. Pour exemple, la dernière CAPN de mutations des adjoints administratifs du 19 juin 2014 n'a prononcé aucun mouvement interne à l'île de la Réunion. Pourtant cette mobilité serait très appréciée, c'est pourquoi le SNAPATSI demande une attention toute particulière à ces demandes.

.../...

Bureau National
01.55.34.33.20

O
C
E
A
N
I
N
D
I
E
N
E



25 juin 2014

52, rue de Dunkerque - 75009 PARIS
Tél : 01 55 34 33 20 - Fax : 01 44 53 01 14
snapatsi@snapatsi.fr

<http://snapatsi.fr>



AUDIENCE DGPN (SUITE...)

Avenir du SGAP Réunion (ex SATP)

Le SATP Réunion devenu SGAP Sud Océan Indien absorbera le transfert des compétences « paie préfecture » dans les prochains mois soit 345 paies supplémentaires traitées par le bureau des finances.

On entend aussi parler d'une fusion BRH/Finances au sein du SGAP, qu'en est-il? Le SNAPATSI a demandé l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif en qualité de gestionnaire « paie » pour le prochain mouvement en avril 2015.

Le 4 décembre 2014, auront lieu les élections professionnelles. Les personnels de ce service voteront au comité technique de proximité « préfecture ». Quel est l'avenir du SGAP ? Ce service relèvera-t-il à terme de l'autorité du secrétaire général de la Préfecture ?

Berkaniens

Conformément au décret n° 2014-500 du 16 mai 2014 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès aux corps des fonctionnaires de l'Etat, le SNAPATSI a demandé l'application de la circulaire ministérielle par l'organisation d'un recrutement pour les quatre « berkaniens » éligibles de la sécurité publique dans les délais impartis.

Depuis plusieurs semaines, ils participent activement à des formations mises en place spécifiquement par la DRFPN. Il est important de leur donner les moyens d'intégrer la fonction publique en obtenant le statut de fonctionnaire d'Etat.

Le SNAPATSI est très vigilant pour ce recrutement.

Bureau National
01.55.34.33.20

**LE SNAPATSI DÉFEND VOS INTÉRÊTS
ET VOUS INFORME**

LE 4 DÉCEMBRE, VOTEZ SNAPATSI CFE-CGC

O
C
E
A
N
I
N
D
I
E
N
N
E